

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 8 juillet 2020 et à laquelle sont présents son honneur le Maire, M. Gilles Dionne, et les conseillers suivants.

M. Luc Sicard
Mme. Claudette Béland-Pleau
Mme Sandra Armstrong

M. Garry Ladouceur
M. Brian Boisvert
Mme Kim Laroche

Formant quorum sous la présidence du Maire .
M. Eric Rochon directeur général est aussi présent.

93-07-2020 OUVERTURE DE LA SESSION

Proposé par M. Brian Boisvert
Et résolu à l'unanimité.

Que la séance ordinaire du Conseil municipale de Mansfield-et-Pontefract du mois de juillet 2020 soit ouverte.

94-07-2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

95-07-2020 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 3^{ème} jour de juin 2020.

96-07-2020 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 8 JUILLET 2020.

Proposé par M. Brian Boisvert
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 8 juillet 2020 au montant de 299,832.95\$

97-07-2020: CADASTRE

Proposé par : Claudette Belland
Et résolu à l'unanimité.

LOTS	PROPRIÉTAIRE	COMMENTAIRES
6 380 271	Jérôme Amyotte	17 815,8 M2 Conforme
6 380 272	Jérôme Amyotte	19 036,9 M2 Conforme
6 380 273	Jérôme Amyotte	5 785,4 M2 Conforme
6 380 274	Jérôme Amyotte	11 923,2 M2 Conforme
6 380 270	Jérôme Amyotte	5 439,2 M2 Chemin Monik
6 380 266	Jérôme Amyotte	4 856.5 M2 Conforme
6 380 265	Jérôme Amyotte	4 861.2 M2

6 380 264	Jérôme Amyotte	Conforme 4 800.6 M2
6 380 267	Jérôme Amyotte	Conforme 5 258.0 M2
6 380 268	Jérôme Amyotte	Conforme 5 249.7 M2
6 380 269	Jérôme Amyotte	Conforme 5 539.2 M2
6 380 371	Denis Fortin	Conforme 5 816.9 M2
6 380 370	Denis Fortin	Conforme 7 475.0 M2
6 380 372	Denis Fortin	Conforme 232.0 M2 Devra être rattacher au lot 6 380 370.
6 380 373	Denis Fortin	1 374.0M2 Devra être rattacher au lot 6 380 371.
6 382 507	Jérôme Amyotte	32 656.4 M2
6 382 508	Jérôme Amyotte	Conforme 9 019.1 M2
6 382 509	Jérôme Amyotte	Rue des Pins Résidu de la Ferme. Conforme.

98-07-2020 DÉROGATION LOT 4 636 969 (PROJET PLAGE)

CONSIDÉRANT QUE toutes les procédures légales ont été suivies concernant les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE personne ne s'est opposée à la dérogation demandée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme de cette municipalité recommande l'acceptation de cette dérogation;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de madame Kim Laroche.

Il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract approuve, pour le lot 4 636 969 (Matricule :8679-80-7433) la demande de dérogation mineure visant à autoriser la COOPÉRATIVE AVENTURE HÉLIANTHE à procédé au réaménagement de la végétation le long rive sur une distance de 29.5mètres au lieu de 5 mètres afin d'augmenter la sécurité des lieux (visibilité du sauveteur, élimination des plantes dangereuse, respecter les nouvelles normes des distanciations sociales émises par le gouvernement provincial).

99-07-2020 POMPE DE REMPLACEMENT RÉSEAU D'AQUEDUC SECTEUR DAVIDSON

Proposé par M Brian Boisvert
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité fasse l'achat d'une nouvelle pompe et nouveau moteur pour être comme remplacement lors d'un éventuel bris.

100-07-2020 DRAPEAUX MANSFIELD

Proposé par M. Luc Sicard
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité se procure de la compagnie Imprimerie plus, 60 drapeaux à l'effigie de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract.

101-07-2020 CONTRAT PROJET PLAGE

Il est proposé par M. Brian Boisvert et résolu à l'unanimité

De mandater M. Eric Rochon, directeur général à signer pour et au non de cette municipalité toute entente concernant le projet de "Plage du Pont Blanc".

102-07-2020 CESSION DE TERRAIN POUR ALLOCATION DE DÉPART - LOT NUMÉRO 4 637 249- 294 CHEMIN DU GRAND-MARAIS

ATTENDU QUE les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract au printemps 2019;

ATTENDU QUE la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre territoire par le Gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le décret et ses modalités d'allocations de départ;

ATTENDU QUE l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence ;

ATTENDU QUE la propriété sise au 294 chemin du Grand-Marais est visé par la zone d'intervention spéciale (ZIS) et peut bénéficier d'une allocation de départ;

ATTENDU QUE le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues au printemps 2019 dans des municipalités du Québec permet, si le propriétaire cède à la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract le terrain sur lequel se trouve sa résidence principale pour la somme nominale de 1 \$, de recevoir à titre de contrepartie, une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale uniformisée du terrain, en vigueur au moment du sinistre réel, et ce, selon les modalités décrites audit programme ;

ATTENDU QUE les propriétaires du 294 chemin du Grand-Marais ont décidé de céder pour la somme de 1 \$ à la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract le lot numéro 4 637 249 afin de se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Sandra Armstrong et résolu que le conseil

1. Autorise l'acquisition du lot numéro 4 637 249 pour la somme de 1 \$;
2. Mandate Me Jean-Pierre Pigeon, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution ;
3. Autorise la signature de tous les documents afférents au dossier par Messieurs Gilles Dionne, Maire et M. Eric Rochon, Directeur général;

4. S'engage à modifier sa réglementation applicable de façon à interdire toute construction ou infrastructure sur ces lots tant que subsistera un danger pour la sécurité des personnes.

Le tout payable par la Ville et remboursable par le ministère de la Sécurité publique.

Les frais de quittance, s'il y a lieu, sont aux frais du propriétaire.

103-07-2020 RECOUVREMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QU' une liste d'immeubles ayant des retards importants sur leur taxes municipales a été présentée au conseil municipal par la direction de cette municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'après nombreuses demandes de payement et d'avis d'arrérages, les propriétaires des immeubles affichés sur la liste présentée refusent de payer leur compte de taxes municipal.

Pour ces raisons, il est donc

Proposé par Mme Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité autorise son aviseur juridique, Maître Nério de Candido à prendre les mesures légales appropriées afin de recouvrer les créances de cette Municipalité dans les matricule affichés sur cette liste.

104-07-2020 FERMETURE DU BUREAU ÉTÉ 2020

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité

Que le bureau Municipal soit Fermé du 20 au 31 juillet 2020 inclusivement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 96, 99, 100, 101 et 102.

ET J'AI SIGNÉ CE 9 JUILLET 2020.

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

105-07-2020 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par Mme Sandra Armstrong
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20 : 27 heures.

.....
M. Gilles Dionne
Maire

.....
M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.